

! attache des remarques par
avocats.

M. Mme René HOMBOURGER
24B, Route de Mondorf
L-5750 FRISANGE
LUXEMBOURG

TRIBUNAL D'INSTANCE
TRIBUNAL PARITAIRE DES BAUX RURAUX
Madame Marie-Cécile DUPUY
12, allée Raymond Poincaré
B.P. 50 550
57 109 THIONVILLE

Objet : KUNTZIG

Thionville, le 22 septembre 2016

Madame la Présidente,

Je tiens à vous informer du comportement de M. BECKER, Maire de Kuntzig, suite au jugement du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux en date du 5 septembre 2016 n° RG 51-15-000005.

M. BECKER a exposé à son Conseil Municipal le 19 septembre dernier tout en dissimulant la réalité du conflit qui consiste en notre refus de verser à son père la somme de 270.000 € pour un foncier sur la commune d'une éventuelle valeur s'il devient constructible de 50.000 €, dans le cadre du dossier de lotissement que le Maire qu'il se refuse de nous accorder.

L'exposé du Maire, de plus de 30 minutes, sur le jugement du Tribunal Paritaire m'a interpellé étant tenu dans une salle de la République devant son Conseil Municipal rassemblé. Il a détaillé le document en mettant en cause la justice sur son absence d'impartialité et d'intégrité. Il évoque un certain illettrisme dans le dossier.

La tension était à son maximum dans la salle de Conseil.

M. FRITZ, Conseiller Municipal, et d'autres demandent une suspension de séance pour que l'on puisse débattre et avoir mon point de vue ; je lui réponds volontiers et que le seul problème du dossier est une somme de 270.000 €.

Sur ce, le Maire me demande de quitter la salle du Conseil Municipal ce dont je m'exécute en lui rappelant ne pas vouloir payer la somme de 270.000 €.

Fou de rage, il se précipite vers moi à l'extérieur sur le palier et il était à la limite de me frapper. Deux Conseillers Municipaux sont intervenus pour le retenir et le remettre à l'intérieur.

Ma fille Aurélie, qui est Conseillère Municipale, a pris la parole pour rappeler la perte de contrôle du Maire et la gravité du fait que celui-ci ne communique pas les courriers recommandés avec AR ou d'avocat.

En date du 18 juin 2015, nous avons fait déposer par huissier juste avant une réunion du Conseil Municipal une lettre que le Maire se devait d'expliquer à son Conseil, ce qu'il n'a pas fait.

Le Maire a pour principe de provoquer le conflit et de salir les citoyens. Il fait prendre des délibérations à son Conseil Municipal sur la base d'absence et dissimulation d'informations et de mensonges, et de plus il a mis lourdement en cause l'organe de justice que vous avez présidé.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

René HOMBOURGER